



Villejust Informations

Edito

Voilà que le mois de septembre est, déjà, arrivé. Déjà, parce que c'est avec une sensation décalée qu'il se présente à nous, comme me le disent nombre d'entre vous que je croise et qui partagent cette sensation.

Comme si ces semaines et mois de confinement et déconfinement avaient chamboulé jusqu'à notre perception du temps (un peu à l'image d'un Tour de France qui en général marque le début des vacances d'été et qui cette année s'élançait pour la rentrée !).

C'est bien une rentrée particulière que nous connaissons cette année. Faire d'interrogations, de contraintes, voire d'inquiétudes, et c'est bien légitime dans un contexte comme celui que nous connaissons depuis plusieurs mois. Mais face à cette situation, nous avons mis en œuvre les moyens de la commune afin de pouvoir être les plus sereins et apporter des conditions d'accueil les meilleures possible pour les enfants dans les écoles, mais aussi pour tous ceux fréquentant les activités municipales et associatives sur la commune.

Je tiens ici à remercier les services municipaux et les équipes pédagogiques des écoles avec qui nous avons préparé cette rentrée, en cherchant à respecter les préconisations sanitaires tout en ayant à cœur d'offrir un accueil bienveillant et souriant, malgré les masques.

Pour cette rentrée inédite, quelques règles nouvelles sont à respecter. Bien que notre Département ne soit pas concerné par l'obligation du port de masque dans tous les espaces publics extérieurs, le nouveau Préfet de l'Essonne, Monsieur Eric JALON, a pris un arrêté rendant obligatoire le port du masque aux abords des gares ferroviaires et routières, et nous concernant plus concrètement à Villejust, le port du masque aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie. Cette obligation a été matérialisée devant nos écoles par des panneaux et affichages, c'est là un petit effort bien logique sur des horaires de regroupement et je sais pouvoir compter sur le respect de tous de ces consignes.

Notre traditionnel Forum des associations se tiendra bien ce samedi 5 septembre de 14h à 18h au gymnase de la Poupardière. Là aussi, comme dans tous les lieux publics clos, le port du masque sera obligatoire, du gel hydroalcoolique disponible à l'entrée, un sens de circulation avec entrée et sortie différenciées pour éviter les croisements, et des stands d'associations suffisamment espacés les uns des autres. Notre vie associative est essentielle à notre vie en commun et je fais confiance à nos associations pour respecter les protocoles sanitaires élaborés par leurs fédérations respectives, permettant ainsi de pratiquer de nouveau vos activités.

C'est donc une rentrée sous le signe de la prudence que nous allons connaître, mais je sais pouvoir compter sur la conscience de chacun d'entre-vous. Ces nouvelles contraintes nous les avons à présent assimilées et c'est avec bon sens que nous saurons être attentifs pour les autres, ceux qui nous sont proches et pour nous-mêmes. Je vous fais confiance à Villejust pour cela, afin que malgré les difficultés nous puissions, dans nos activités, nos associations, notre saison culturelle... redécouvrir le goût de nous retrouver et cet esprit de village qui est propre à notre jolie commune.



Je vous souhaite de tout cœur à toutes et à tous une belle rentrée et une bonne année scolaire, même à ceux qui ont quitté les bancs de l'école depuis quelques années.

Bien sincèrement,

Le Maire

Igor TRICKOVSKI

Dans ce numéro

Infos Administratives	2
Vie Municipale	3 à 7
Intercommunalité	8 et 9
Cadre de Vie	11
Associations, Loisirs...	12 à 14
Informations Pratiques	15

MAIRIE : SERVICES MUNICIPAUX

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19, afin de pouvoir continuer à accueillir les administrés et usagers dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, la Mairie restera ouverte uniquement sur rendez-vous au 01 69 31 74 40 pour tous les services :

- Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 également sur RENDEZ-VOUS



Important
à noter

COLLECTE DU DON DU SANG DU 10 AOUT 2020

MERCI

Grâce à votre mobilisation, la collecte de don de sang organisée le Lundi 10 août, à VILLEJUST, a accueilli :

68 volontaires dont 7 nouveaux donneurs

et prélevé **58 personnes.**

Retenez d'ores et déjà la prochaine date : le 11 janvier 2021



CARTE IMAGINE'R ET OPTILE

Parce que la mobilité de nos jeunes, et en premier lieu pour pouvoir se rendre dans leurs établissements d'enseignements, mais aussi pour leurs loisirs fait partie de nos priorités, la municipalité participe aux frais de la Carte Imagine'R et Optile des lycéens (de la 2^{nde} à la terminale et BEP/CAP).

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées en mairie auprès du Service Scolaire **avant le 31 octobre 2020**, à savoir :

- photocopie de la carte Imagine'R ou Optile
- certificat de scolarité
- RIB
- photocopie du courrier qui accompagne la carte



A PARTIR DU 31 OCTOBRE 2020 PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 28/08/2020

Epidémie Covid-19 : mesures de prévention et d'accompagnement spécifiques pour la rentrée scolaire 2020, les transports et rassemblements

Le Premier Ministre a annoncé le 27 août 2020 le classement du département de l'Essonne en zone de circulation active du virus Covid-19. Cette décision intervient dans un contexte d'accélération de la circulation du virus sur le territoire national, francilien et essonnien.

Dans ce cadre, la rentrée scolaire implique donc de la part des services de l'État la plus grande vigilance. Elle justifie la prise de mesures de prévention et d'accompagnement appropriées pour prévenir toute aggravation de la situation sanitaire.

À cet effet et à compter du 31 août, le préfet de l'Essonne a décidé de **rendre obligatoire le port du masque aux abords des gares ferroviaires et gares routières du département (dans un rayon de 200 mètres autour de celles-ci).**

Le même arrêté préfectoral rend également obligatoire le port du masque aux abords des écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres autour de ceux-ci, durant leurs jours d'ouverture et aux heures d'entrée et de sortie. Cette mesure s'ajoute au protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale, dont ont été destinataires les établissements scolaires et les communes du département.

Un dispositif spécifique, à travers la création d'une ligne téléphonique dédiée à destination des maires du département, est également mis en place les lundi 31 août et mardi 1er septembre. Il permettra aux communes d'être accompagnées afin de gérer au mieux la rentrée scolaire et de remonter les difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Enfin, le port du masque, déjà obligatoire depuis le 18 août dans les marchés, brocantes et vide-greniers, le sera également sur les forums des associations organisés par les collectivités.

En plus de ces mesures, il revient en tout état de cause aux organisateurs d'événements d'assurer leur déroulement dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. Il convient donc, quel que soit le volume de participants attendu, d'envisager le report ou l'annulation de ces événements lorsque le respect de ces mesures ne peut être garanti compte tenu de leur configuration ou de leur fréquentation.

Comme depuis le début de la crise sanitaire, les services de la préfecture sont à disposition des maires pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures et définir avec eux les solutions adaptées à chaque situation.

**Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne
Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37**

Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr



AVIS AUX HABITANTS
Dégâts causés par les inondations
Demande de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle

Les habitants ayant constaté sur leur propriété des dégâts provoqués par des inondations + grêle par ruissellement et coulée de boue associée consécutifs à des phénomènes météorologiques anormaux, **tels que les orages qui ont eu lieu mardi 11 août 2020**, pourront déposer en Mairie,

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2020, un dossier composé des pièces suivantes :

- **Lettre de demande exposant la situation, la nature des dégâts et la période au cours de laquelle ils ont été constatés**
- **Un descriptif et un estimatif définissant l'importance des dégâts**
- **Des photos datées**
- **Eventuellement un constat ou toute autre pièce susceptible de compléter le dossier**

Le dossier administratif accompagné de la liste des habitants concernés sera transmis par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de l'Essonne, en vue de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, la Reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle de la **Commune de VILLEJUST**.

Il est également précisé aux administrés concernés qu'ils sont tenus de déclarer les dommages subis auprès de leur assureur comme lors d'un sinistre classique.

Pour tout renseignement complémentaire pouvant vous être utile,
vous pouvez contacter le **service urbanisme au 01 69 31 74 46**.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

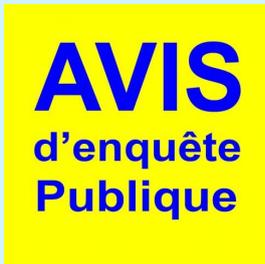

Projet d'aménagement des bassins de Villejust et de restauration écologique du ruisseau du Rouillon sur la commune de Villejust, sollicité par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

**ENQUETE du lundi 14 septembre 2020 (10h30) au mardi 13 octobre 2020 inclus (17h30)
soit 30 jours consécutifs
(arrêté n° 2020. PREF/DCPPAT/BUPPE/121 du 7 juillet 2020)**

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. Alain GARNIER, Auto-entrepreneur.

MAIRIE DE VILLEJUST

- Le lundi 14 septembre 2020 de 14h30 à 17h30
- Le jeudi 24 septembre 2020 de 10h30 à 12h00
- Le samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 13 octobre 2020 de 14h30 à 17h30



AVIS
d'enquête
Publique

BILAN TRAVAUX—LA FOLIE BESSIN

Les travaux de réalisation d'un rond-point à la Folie Bessin au croisement du CD35 et de la RD446, portés par le Conseil Départemental de l'Essonne se sont achevés et apportent, après une longue attente de cet aménagement, une réelle amélioration de la circulation et de la sécurité pour les riverains et tous les usagers dans ce secteur particulièrement fréquenté.

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



TRAVAUX



TRAVAUX



TRAVAUX



APRES TRAVAUX



APRES TRAVAUX



APRES TRAVAUX



Rendez-vous
Mercredi 23 Septembre
à 18h30
à l'accueil de loisirs

Réunion de
présentation

**VENEZ DÉCOUVRIR L'ÉQUIPE, NOS
PROJETS ET LE FONCTIONNEMENT DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS**



Chemin de Courtaboeuf - 91 140 Villejust
Téléphone: 01 69 31 74 05 / 06 07 86 63 66
Mail : accueil-de-loisirs@mairie-villejust.fr



La rencontre

Lieu d'Accueil Enfants-Parents Intercommunal

Champlan, Villebon-sur-Yvette et Ville Just

Accueil libre et gratuit - Anonymat - Bienveillance - Ecoute

En janvier 2020, la Maison de l'Enfance et de la Famille a ouvert le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Créé à la demande des familles, il offre un espace de partage, d'échange et de découverte pour les enfants de moins de 6 ans. Vous êtes parents, futurs parents ou avez un lien familial avec l'enfant ? Cet espace ludique et chaleureux, propose un temps de rencontre, telle une passerelle entre la vie de famille et la vie en société. Animé par des professionnels formés à l'écoute, il permet aux familles d'échanger ensemble sur le quotidien avec de jeunes enfants. C'est un lieu de soutien à la parentalité.

Pour les futurs parents, parents ou grands-parents

Le LAEP est un espace bienveillant, d'écoute, d'échanges et de parole, où vous pourrez rencontrer d'autres parents et des professionnels «écoutants» pour partager vos expériences (temps durant la grossesse, vie quotidienne, apprentissage des limites, alimentation, sommeil, éducation...), passer un moment partagé avec vos enfants. C'est un lieu protégé pour rompre l'isolement, sans jugement, où la parole se libère. Les solutions se trouvent entre parents avec l'accompagnement des accueillants formés à l'écoute.

Pour les bébés ou enfant de moins de 6 ans

Bienvenue dans un nouvel espace adapté où, sous le regard d'un adulte référent, il pourra rencontrer d'autres enfants.

Un service gratuit pour tous les usagers

L'ensemble des prestations proposées dans le cadre du LAEP sont prises en charge par les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust, avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et sont entièrement gratuites pour les familles.

Horaires et lieux d'ouverture

Les accueils sont libres, anonymes et gratuits, sans inscription préalable, dans 3 lieux différents.



Lieu	Jour	Horaires
Maison de l'Enfance et de la Famille à Villebon-sur-Yvette	Lundi	9 h - 11h30
Rue Jacques-Brel. Ligne de bus 19, arrêt MEF		
Dans les locaux du Relais Assistants Maternels à Champlan	Mercredi	9 h - 11h30
4 Chemin du Moulin par le Bas. Navette CPS gratuite, ligne F.		
Salle de la Poitevine à Villejust	Jeudi	10 h - 12h30
Rue de Villejust. Lignes de bus DM10 S et DM11A, arrêt La Poitevine		
Maison de l'Enfance et de la Famille Rue Jacques-Brel à Villebon-sur-Yvette	Vendredi	9 h - 11h30

CONTACT UTILE

Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)

Responsable : Mme Sophie De Nardi

Tél. 06 09 62 27 06

laep@villebon-sur-yvette.fr Adresse postale :

Hôtel de Ville

Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette



4ème EDITION DU FORUM PARLONS VELO

2 jours à Massy consacrés aux mobilités actives et aux métiers du vélo pour faire avancer les mobilités actives sur le territoire de Paris-Saclay.

Tarif : Gratuit

Le Forum Parlons Vélo Massy revient les **18 et 19 septembre 2020** à la recyclerie sportive pour une 4ème édition, pendant la Semaine Européenne de la Mobilité.

Des conférences et tables-rondes le vendredi, à la fois en présentiel et également en simultanée en visio-conférence afin de permettre au plus grand nombre de profiter de l'expertise et l'expérience d'acteurs des mobilités actives.

Le samedi, les visiteurs pourront participer à de multiples activités ludiques et utiles autour du vélo : des cyclo-balades tout public, des cours de mécaniques vélo, une braderie à prix solidaires, des ateliers de fabrication de bracelets/boucles d'oreilles/porte-clés en pneus et chambres à air de vélo, etc.

Programme complet disponible début septembre sur le site du [Collectif Vélo Massy-CPS](https://velo-iledefrance.fr/)—<https://velo-iledefrance.fr/>



LA CAPE (CELLULE D'APPUI PERSONNALISE AUX ENTREPRISES)

Le dispositif, proposé et organisé par l'agglo, en lien avec des partenaires, a pour mission d'aider les acteurs économiques du territoire via une vaste opération de phoning et d'accompagnement personnalisé pour limiter les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. Notamment vis-à-vis de toutes les TPE / PME, et les artisans, commerçants, etc... de 0 à 20 salariés.

La CAPE est mobilisée également pour aider les entreprises à monter leur dossier afin de bénéficier du **fonds Résilience de la Région Île-de-France**, dans lequel les élus communautaires ont voté à l'unanimité une contribution de **3 millions d'euros**.

Vous pouvez joindre la CAPE directement par téléphone au **01 88 10 00 20**, 5 jours par semaine, de 9h à 18h ou remplir le questionnaire en ligne sur [www.paris-saclay.com/fil_d'info_covid-19/entreprises_du_territoire : accompagnement covid-19/CAPE - cellule d'appui personnalisé](http://www.paris-saclay.com/fil_d'info_covid-19/entreprises_du_territoire_accompagnement_covid-19/CAPE_-_cellule_d'appui_personnalise), les équipes reviendront vers vous dans les plus brefs délais.

Objectif : aider vite et de façon personnalisée tous nos acteurs économiques impactés par la crise.

Plus d'informations et formulaire de contact sur www.paris-saclay.com



CAPE
Cellule d'Appui Personnalisé
aux Entreprises

01 88 10 00 20
du lundi au vendredi
de 9h à 18h sans interruption

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

FESTIVAL ENCORE LES BEAUX JOURS !



Du 15 septembre au 20 septembre 2020

Cette année encore, la municipalité de Villejust participe au Festival d'arts de la rue en lieux insolites et patrimoniaux, en étant ville d'accueil d'un spectacle.

Ce Festival, organisé par la Communauté Paris Saclay et coordonné par l'association Animakt propose des Spectacles en accès libre et gratuit, mêlant différentes esthétiques : Danse, cirque, théâtre de rue, musique.

Les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Epinay-sur-orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-châtel, Igny, Les Ulis, Marcoussis, Massy, Orsay, Palaiseau, Saulx-les-chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-bâcle accueilleront également un spectacle dans le cadre du Festival.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

à 17 H

au CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

12 RUE DU BOIS COURTIN

« LA BRISE DE LA

PASTILLE »

Clown, musique et existentialisme

Par la Compagnie GALAPIAT CIRQUE /
Moïse Bernier et Complices



Un clown acrobate au mât chinois et aux questions existentielles.

Un musicien à l'univers sonore bien trempé.

Des paroles en l'air qui questionneraient la vie sur Terre...

Accompagné par un musicien aux pieds sur terre, un clown tendre et rock'n roll s'envoie en l'air, prend de la hauteur et recherche désespérément. Effrayé par le brouhaha du monde, il essaie, là-haut, de mettre un pied devant l'autre. Pas à pas, mot à mot, submergé par l'émotion, on dirait que tout se mélange dans cette tête de clown. Tenter de bien respirer, pour ne pas se laisser désarçonner....

Mais attention, comme l'archet sur les cordes, parfois ça crisse, ça grince et ça explose. Il faudra lâcher, recommencer, jusqu'à soif de vivre !

DUREE : 45 MINUTES
TOUT PUBLIC

Retrouvez la programmation complète du Festival sur :

www.paris-saclay.com // www.animakt.fr

TROISIEME EDITION DU PRIX CITOYEN 2020

À vos marques, prêts, participez au prix citoyen !

Profitez de l'été pour participer à la troisième édition du Prix citoyen. Vous avez une idée d'action citoyenne à mettre en place en Essonne et vous avez entre 16 et 25 ans ? Alors faites part de votre candidature avant le 31 octobre 2020. Le Département récompensera les meilleures actions en offrant jusqu'à 1 000 euros en bons d'achat.

Prix Citoyen 2020



Le Département valorise l'engagement citoyen des jeunes Essonnais et renouvelle son prix citoyen. À l'occasion de cette deuxième édition, l'opération met en valeur les projets et actions citoyennes portées par les Essonnais âgés de 16 à 25 ans au bénéfice des autres. Trois thèmes sont proposés cette année :

- le harcèlement scolaire,
- la santé, un droit pour tous,
- l'engagement, « je m'engage pour mes concitoyens ».

Les trois meilleurs projets de chacune de ces catégories seront récompensés lors d'une cérémonie organisée par le Département. Des chèques cadeaux d'une valeur de 500 à 1000€ sont à gagner.

Pour participer rien de plus simple. Il suffit de remplir les conditions d'âge et d'être domicilié en Essonne. Les actions, individuelles ou collectives, pourront être accompagnées par des structures jeunesse mais elles devront être à l'initiative des jeunes et réalisées en Essonne. Les projets retenus seront par la suite présentés à d'autres jeunes du territoire.

Pour candidater, les jeunes doivent télécharger le dossier de candidature sur <https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/lactualite-education-jeunesse/a-vos-marques-prets-participez-au-prix-citoyen>

et le retourner au plus tard le 31 octobre 2020 à :

Conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le Président
Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
Service jeunesse
Boulevard de France 91012 Évry-Courcouronnes cedex

ou sur support numérique, par courriel à l'adresse suivante : [prix-citoyen\(at\)cd-essonne.fr](mailto:prix-citoyen(at)cd-essonne.fr)

SIOM—DEFI FAMILLE ZERO DECHET !

Défi Familles Zéro Déchet !

Les
Bonabitudes
**Zéro
Déchet**



Inscrivez-vous à
prevention@siom.fr

avant le 17 septembre !

Les inscriptions pour la 3e édition du Défi Familles Zéro Déchet sont ouvertes !

60 familles seront accompagnées pendant 8 mois pour les amener à réduire leur production de déchets d'au moins 20%.

Grâce à des ateliers pratiques collectifs, les familles pourront aborder différentes thématiques Zéro Déchet (Mieux consommer, moins acheter, moins gaspiller, réutiliser...) pour appliquer les bons gestes au quotidien.

Qui peut y participer ?

Tous les foyers résidants sur le territoire du Siom. Que votre foyer soit composé d'une ou plusieurs personnes, toutes les compositions familiales sont acceptées.

Vous êtes intéressés ?

Inscrivez-vous à prevention@siom.fr avant le 17 septembre 2020.

FORMATION COMPOSTAGE-LOMBRICOMPOSTAGE 10/09 ET LE 26/09 AU SIOM

Événement du 10 septembre 2020 et le 26 septembre 2020 à 9h30

L'inscription obligatoire : prevention@siom.fr

Adresse, superficie de jardin et nombre de personnes Les composteurs en bois et sans traitement : 15€ 400L : 20€ 600L Le lombricomposteur : 15€ qui est réservé uniquement pour les appartements ou les jardins de -100m2 (justification obligatoire pour les lombricomposteurs)

30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton.

Qu'attendons-nous pour les valoriser ?



THÉÂTRE DE LONGJUMEAU : SAISON 2020/2021

THÉÂTRE DE LONGJUMEAU

direction Philippe Bellot

JEAN-BAPTISTE GUÉGAN • **PATRICIA KAAS** • **MICHAËL GREGORIO**
SERGE LAMA • **ISABELLE BOULAY** • **ÉRIC ANTOINE** • **MICHEL SARDOU**
RÉGIS LASPALÈS • **BAPTISTE LECAPLAIN** • **CLAUDIO CAPÉO**
CENDRILLON • **CIRQUE ÉLOIZE** • **FESTIVAL DE JAZZ** • **PIERRE ET LE LOUP**
LOUIS BERTIGNAC • **YANNICK NOAH** • **JEAN-LUC LEMOINE...**

NOUVELLE SAISON : OUVERTURE DE LA BILLETTERIE

LONGJUMEAU 13/06 • VILLES PARTENAIRES 20/06 • TOUT PUBLIC 27/06

La Parenthèse des Coudrayes

Après une saison culturelle amputée de quelques spectacles pour cause de confinement, la municipalité est heureuse de proposer à tous les Villejustiens, sa nouvelle et 3ème saison culturelle « La Parenthèse des Coudrayes ».

9 spectacles vous sont proposés: musique, théâtre, humour, jeune public... Il y en aura pour tous les goûts!

En guise d'ouverture de saison, nous avons souhaité inscrire ce premier concert dans le cadre d'Octobre Rose afin de collecter des dons pour la lutte contre le cancer du sein. Venez découvrir l'excellent groupe PSYKOKWAK. Ces musiciens vous feront revivre des morceaux mythiques de Pop-Rock.

Rendez-vous Vendredi 2 Octobre à 20h30, à l'espace des Coudrayes !

Dates à retenir :

- 8 novembre 2020 :

Jeune public

- 21 novembre 2020 :

Théâtre

- 16 décembre 2020 :

Jeune public

- 16 janvier 2021 :

Humour

- 6 et 7 février 2021 :

Théâtre

- 5 mars 2021 :

Musique

- 4 avril 2021 :

Jeune public

- 8 et 9 mai 2021 :

Théâtre

Musique: Psykokwak

Vendredi 2 Octobre 2020 - 20h30



PSYKOKWAK
Cover band Pop-Rock

DE U2 À MUSE EN PASSANT PAR NIRVANA OU SYSTEM OF A DOWN ENTRE AUTRES, NUL DOUTE QUE LE PREMIER CONCERT DE LA SAISON CULTURELLE SERA DÉFINITIVEMENT ROCK !

ET COMME LES ROCKEURS ONT DU COEUR, CETTE SOIRÉE SERA ÉGALEMENT L'OCCASION DE FAIRE UN DON AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE !

Spectacle tout public



Espace communal des Coudrayes
Chemin de Courtaboef
91140 Villejust

Réservation Obligatoire au:
01.69.31.74.47



REGARDS EN ARRIERE

Un parrainage républicain à Villejust

La presse ancienne est riche en anecdotes. Elle nous éclaire sur la vie de nos aïeux et les évolutions sociales qu'ils vécurent.

L'article qui suit est tiré de *La Dépêche de Versailles et de Seine-et-Oise* du 28 septembre 1910¹.



Le Samedi 24 septembre 1910, on célébrait à la mairie de Villejust le mariage civil de M. **Edouard Foy**² et de Mlle **Joséphine Floch**. Après cette première cérémonie, à laquelle assistaient un grand nombre d'amis, a été célébrée à la mairie, sous les auspices de M. le Maire, la cérémonie de l'adoption civile du jeune **Daniel Floch**, âgé de 4 mois.

Ce qui est typique dans ce fait, c'est que la mairie de Villejust a ouvert un registre spécial et a dressé un acte officiel qui est là et restera dans les archives et dont je veux vous donner copie :

*« L'an mil neuf cent dix, le vingt-quatre septembre, à trois heures du soir, devant nous, **Alphonse Legendre**, maire de la commune de Villejust, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise, étant à la maison commune, sont comparus M. **Guillaume Floch**, terrassier, âgé de dix-sept ans, domicilié à Villejust-Fretay et demoiselle **Clémence Le Foll**, couturière, âgée de quinze ans, domiciliée à Motteville (Seine-Inférieure), lesquels nous ont déclaré qu'ils reconnaissent pour leur filleul, au point de vue civil l'enfant **Daniel Floch**, né à Fretay-Villejust, le quatre juillet mil neuf cent dix, fils de **Joseph-Marie Floch**, coiffeur, âgé de vingt-deux ans, et de **Louise Foy**, couturière, âgée de vingt-deux ans, demeurant ensemble en cette commune, au hameau de Fretay, ici présents et consentants, et ont, à l'instant, les déclarants, pris l'engagement de s'intéresser toujours à leur filleul, de veiller à son perfectionnement moral et si besoin était de remplacer ses père et mère pour l'aider dans le chemin de la vie ; ce qui dessus fait en présence de M. **Eugène Formé**, buraliste, demeurant à Orsay, âgé de soixante-trois ans, et de M. **Etienne Le Foll**, mécanicien, âgé de quarante et un ans, demeurant à Motteville (Seine-Inférieure), lesquels ont, avec les parents, le parrain et la marraine et nous, maire, signé le présent acte après lecture faite. »*

Voilà ce qu'a fait une petite, toute petite commune. C'est peut-être le premier acte de ce genre, mais nous espérons que ce ne sera pas le dernier et que les communes républicaines tiendront à l'honneur d'imiter Villejust.

¹ Cet hebdomadaire de Versailles s'annonce comme « Journal républicain et d'action radicale et radical-socialiste ».

² **Foy**, erreur du journaliste ou du secrétaire de séance.

Le citoyen **Formé** dans une heureuse improvisation, a fait l'éloge du mariage civil et surtout de l'adoption civile ; il a fait ressortir combien était morale et juste cette cérémonie, puis il a remercié chaudement M. le Maire de son initiative. Les assistants conserveront toujours le souvenir de cette fête de la pensée libre³.

L'évènement paraît également dans le quotidien parisien « La Lanterne » le 30 septembre 1910⁴



[...] La petite commune de Villejust, à quelques kilomètres d'Orsay, vient de rompre avec la tradition, et son maire, en grande pompe, vient de procéder, dans les locaux municipaux, à la première cérémonie officielle de Seine-et-Oise, improprement appelée « baptême civil ». Poussant le scrupule jusqu'à prévoir les cérémonies analogues qui pourraient se produire à l'avenir, le chef de l'édilité a cru devoir faire l'acquisition d'un registre spécial d'état civil dans lequel seront consignés les procès-verbaux des cérémonies nouvelles. En attendant, c'est le jeune **Daniel Floch**, né à Villejust le 4 juillet 1910 qui a eu l'honneur d'en étreindre la première page. [...]

Qui étaient-ils ?

Joseph Marie Floch est originaire de Carteret(50)⁵. Soldat au 101^{ème} Régiment d'infanterie, il sera tué le 1^{er} juin 1916 au secteur de Tavannes, près de Verdun. Son nom est inscrit sur notre Monument aux Morts. Ses parents sont **Guillaume Floch** et **Anne Marie Le Foll**, cafetiers à Fretay depuis 1906.⁶

Louise Foix est la fille d'**Edouard Foix**⁷ et de **Joséphine Floch** mariés le 24 septembre 1910 à Villejust.

Daniel Floch est décédé en 2000 à Orsay.

Guillaume, le parrain de **Daniel**, est le frère de **Joseph Marie Floch**. Il est né le 28 août 1893 à Bouëz(72). Nous ne savons rien de **Clémence Le Foll**.

De nos jours, le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains ou les marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé. N'ayant pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer.

Source : www.legifrance.fr.

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

³ Mouvement anticlérical du début du 20^{ème} siècle annonçant les prémices de la loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905. En 1903, une grande conférence anticléricale s'est tenue à Orsay, sous les auspices du groupe de la libre pensée de Palaiseau. **Eugène Formé** organisa la libre pensée à Orsay.

⁴ Quotidien politique parisien violemment anticlérical et républicain. En 1902, le journal publie en couverture la caricature d'un homme d'Église singé sous les traits d'une chauve-souris qui couvre de son ombre menaçante la ville de Paris l'empêchant de recevoir la clarté du soleil. La formule « Voilà l'ennemi » fait directement référence au discours de **Léon Gambetta** à la Chambre des députés qui s'exclame le 4 mai 1877 : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

⁵ 9 mars 1888.

⁶ Né à de Saint Sauveur(29) le 28 janvier 1859, son épouse né le 12 avril 1864 à Plougonver(22).

⁷ Mort pour la France le 9 octobre 1918 à Montbéliard.

Associations

Pour la parution du n° 468,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

18 septembre 2020

Ramassage des encombrants

Vendredi 11 septembre 2020

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Igor TRICKOVSKI	Maire	
Sylvie ARMAND-BARBAZA	1 ^{ère} Adjointe	Finances
Valéry LAURENT	2 ^{ème} Adjoint	Développement Durable et Travaux
Isabelle ARMAND	3 ^{ème} Adjointe	Affaires Sociales
Richard PELISSERO	4 ^{ème} Adjoint	Urbanisme réglementaire et Aménagement
Pierre CAMBON	5 ^{ème} Adjoint	Numérique et Réseaux

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Secrétariat du Maire - 01 69 31 74 41
Email : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Cabinet du Maire

Contact :

service-communication@mairie-villejust.fr





FORUM DES ASSOCIATIONS 2020

ENTRÉE LIBRE

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

14h - 18h

GYMNASE DE LA POUPARDIERE

RENSEIGNEMENTS :

vie-associative@mairie-villejust.fr / 01.69.31.74.47